



PREFECTURE DE L'EURE

*Le Préfet*

Evreux, le 16 novembre 2015

**Circulaire - régionales n° 5**

Le préfet de l'Eure

à

Mesdames et messieurs les maires  
(en communication à M. le sous-préfet des Andelys  
et à M. le sous-préfet de Bernay)

**OBJET : Elections régionales – soirée du 6 décembre 2015 – transmission des résultats**  
**P.J. : Une fiche de pré-saisie par bureau de vote**

Je vous prie de trouver, ci-après, la procédure officielle de transmission des résultats du premier tour de scrutin à l'élection des représentants du conseil régional de Normandie, qui se déroulera le dimanche 6 décembre 2015 et je vous remercie de la respecter scrupuleusement.

Dès la fermeture de tous les bureaux de vote, vous procéderez aux opérations de dépouillement et à la rédaction des procès-verbaux tels que prévus par le code électoral et vous proclamerez vos résultats.

Dès lors, vous complétez le plus précisément possible la(es) fiche(s) de pré-saisie jointe(s) à ce courrier et transmettez vos résultats sans délai à la préfecture au numéro unique suivant :

**02.32.78.28.28**

**Attention :** Seul le bureau de vote centralisateur est autorisé à communiquer les résultats en préfecture. Ces résultats devront cependant être annoncés bureau de vote par bureau de vote. Lors de votre appel, vous indiquerez à l'opérateur, dans l'ordre de la (des) fiche(s) de pré-saisie jointe(s) à ce courrier, les éléments suivants :

- le code de la circonscription
- le code du canton
- le code de la commune (3 chiffres)
- le numéro du bureau de vote (en cas de bureaux de vote multiples)
- le nombre d'inscrits
- le nombre de votants
- le nombre de bulletins blancs
- le nombre de suffrages exprimés
- le nombre de bulletins nuls
- le nombre de voix obtenues par chacune des listes

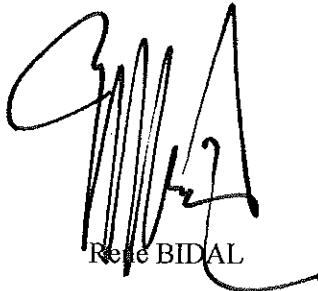
**J'attire votre attention sur la nécessité de décompter séparément, au cours du dépouillement, le nombre de bulletins blancs et le nombre de bulletins nuls.**

Si vous rencontrez une difficulté au cours ou à l'issue du dépouillement, je vous engage à surseoir à la proclamation de vos résultats et à prendre contact téléphoniquement avec la préfecture au numéro **02.32.78.29.18**. Attention, ce numéro ne doit en aucun cas être utilisé pour communiquer vos résultats. En effet, dès lors que les résultats sont proclamés, seul le juge de l'élection pourra réviser les résultats de l'élection, y compris pour une erreur matérielle.

Les référents qui ont été désignés par vos soins pour la soirée électorale doivent rester joignables jusqu'à la communication intégrale, à la préfecture, des résultats de la commune.

Tous les numéros de téléphone cités dans cette circulaire sont récapitulés dans une fiche jointe à ce courrier.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.



René BIDAL

# REPertoire DES NUMÉROS D'APPEL TÉLÉPHONIQUE

## ÉLECTIONS REGIONALES 2015

Correspondants	N° téléphone	Utilisation	Durée d'utilisation
Bureau des élections	02.32.78.28.04	Assistance juridique aux communes et permanence logistique	samedi 5 décembre 2015 de 9h00 à 16h00
Standard – bureau des élections	02.32.78.27.27	Assistance juridique	dimanche 6 décembre 2015 de 7h45 à 18 h00
Opérateurs de saisie des résultats	02.32.78.28.28	Transmission des résultats proclamés, à l'aide de la fiche de pré-saisie	dimanche 6 décembre 2015 à partir de 18h00
Correspondants cabinet et bureau des élections	02.32.78.29.18	Utiliser en cas de difficultés lors du dépouillement	dimanche 6 décembre 2015 à partir de 18h00

**En cas de défaillance de l'installation téléphonique, vous pouvez utiliser le numéro ci-dessous et uniquement dans ce cas :**

**ne pas l'utiliser si vous n'arrivez pas à joindre un opérateur en raison d'un trop grand nombre d'appels**

	02.32.62.56.16	En cas de défaillance de l'installation téléphonique de la préfecture, ce numéro sera activé	dimanche 6 décembre 2015 à partir de 18h00
--	----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------